



Mairie d'AUBY
Convention de formation avec Enfance et Musique
Décision n° 2025/145/SC

Publié le 15 septembre 2025

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place une conférence de formation dans le cadre du festival jeune public

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer une convention de formation avec **Enfance et Musique** pour la mise en place d'une conférence sur le thème « Le musique et le tout petit » *le lundi 13 octobre 2025 à la médiathèque Louis Aragon.*

De payer la somme de **760 € TTC (sept cent soixante euros).**

AUBY, le 9 septembre 2025

Bernard CZECH

Maire

